

**17^e Festival du film d'archéologie d'Amiens
du 8 au 13 avril 2024**

Bulletin d'inscription à renvoyer par mel avant le 15 février 2024 :

Titre :

Durée :

Pays : France

Année de production :

Nom du réalisateur/trice :

Téléphone : e-mail :

Adresse :

Producteur :

Téléphone : e-mail :

Adresse :

Distributeur :

Téléphone : e-mail :

Adresse :

Résumé : (notice susceptible d'être raccourcie en fonction de la place disponible)

L'inscription d'un film implique l'acceptation du règlement du festival

Lieu: _____ Date: _____ Signature: _____

17^e Festival du film d'archéologie d'Amiens
du 8 au 13 avril 2024
Les films primés seront rediffusés le 14 avril.

REGLEMENT

Le comité de sélection établit son choix parmi l'ensemble des documentaires réalisés depuis fin 2021 dont il a eu connaissance ou qui ont été proposés spontanément.

Le jury du Festival se réunira du 1er au 5 avril 2024. Le jury du court-métrage (collège et lycée Henri Martin, Saint-Quentin) se réunira en plusieurs séances successives en février-mars. Les lauréat.es, dont la présence est fortement souhaitée, en seront informé.es à l'issue des délibérations. La nature du prix ne leur sera pas alors communiquée.

Pour la projection officielle, les documentaires sélectionnés devront nous être transmis au plus tard le 15 mars 2024 dans l'un des formats suivants : fichier numérique de bonne qualité (DCP ou autres) transmis via un serveur ou sur clé USB.

Animation autour du documentaire : le festival invitera le/la réalisateur/trice à venir présenter le film au public avant sa projection. A l'issue de celle-ci, un ou plusieurs membres de l'équipe scientifique participant au documentaire, ou à défaut le réalisateur/trice, seront invité-es à répondre aux questions du public. Le festival peut, si besoin, prendre en charge les frais d'hébergement (repas, hôtel pour deux nuitées).

Le jury du Festival décernera le 13 avril (vers 23h30) quatre prix : le **Grand Prix du Festival** (5000 euros) attribué au meilleur film du Festival, le **Prix de la DRAC des Hauts-de-France** (2500 euros) attribué au meilleur film consacré à l'archéologie métropolitaine, le **Prix Jules Verne** (1500 euros) attribué au film faisant ressortir le mieux l'aspect aventure humaine de l'archéologie et le **Prix Boucher de Perthes** (1000 euros) récompensant le meilleur court métrage. Le montant du prix est versé à la réalisatrice ou au réalisateur.

Décentralisation du Festival : elle aura lieu jusqu'au 30 novembre 2024. Des modules thématiques seront proposés, à la demande, sur l'ensemble de la région, dans les établissements scolaires, les cinémas, etc.....

Les documentaires non sélectionnés pourront également être diffusés lors des séances organisées par **CIN'ARCHEO**, en présence du réalisateur et des chercheurs concernés. Les projections le sont toujours à titre gratuit.

Contact : Tahar Benredjeb Tel 0675304238 ou francoise.payen7@wanadoo.fr avec copie à claire.pichard@culture.gouv.fr

Vous pouvez suivre l'avancement du Festival sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Festival-du-film-darch%C3%A9ologie-Amiens-Gaumont/297164768398?ref=ts>
ou sur le site internet du CIRAS : <https://www.associationciras.fr/festival/festival-2024/>